



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL,
DE LA MAIN-D'ŒUVRE ET DE L'EMPLOI *MES*

DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA
REGLEMENTATION *AD*

N° 0219 /MEFPT/SG/DGTMOE/DTR

COMMUNIQUE

Le Ministre de l'Emploi, de la Fonction publique, et du Travail porte à la connaissance des employeurs et des travailleurs ainsi qu'à toute la communauté nationale que, conformément aux dispositions du décret n°00727/PR/MTEFP du 29 juin 1998 réglementant le régime des jours fériés en république Gabonaise et modifié en son article 2 par le décret n°000484/PR/MTE du 26 mai 2004, la journée du **2 Mai 2022** marquant la « l'Aïd-El-Fitr » ou « fin du Ramadan » est déclarée **fériée, chômée et payée** sur toute l'étendue du territoire national.

Fait à Libreville, le **28 AVR 2022**

P. le Ministre

P.I. Le Ministre de
l'Enseignement supérieur, de la
Recherche scientifique, du
Transfert des technologies, de
la Culture et des Arts



Pr. Patrick MOUGUIANA-DAOUDA